



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0007

D É C I S I O N

Portant attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la station d'épuration de Palau Del Vidre

CC ACVI / ENTECH INGENIEURS CONSEILS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la station d'épuration de Palau Del Vidre,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 18 octobre 2024 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour l'exécution de cette mission,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global et forfaitaire,

Considérant le choix de l'entité adjudicatrice attribuant le présent marché à la société **ENTECH INGENIEURS CONSEILS** sise BP 118 – 34140 MEZE (Siret n° 422 255 992 00014) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250205-DC2025-0007-AR
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent marché n°2024S35STEPP relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la station d'épuration de Palau Del Vidre, à la société **ENTECH INGENIEURS CONSEILS** sise BP 118 – 34140 MEZE (Siret n° 422 255 992 00014) et ce pour un montant de **96 458.75€-HT** (quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes hors taxe, TVA en vigueur en sus), répartis comme suit : 88 587.75€ HT pour la tranche ferme et 7 871.00€ HT pour la tranche optionnelle n°1,

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 36 mois à compter de la date fixée par un ordre de service,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 05/02/2025

Le président, Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.